PEILLE

Vivere Liberi Aut Mori

REPUBLIQUE FRANCAISE
ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLE

Autorisation Occupation temporaire du domaine public Arrêté n° 140/2023

Jeu de boules à Lascaris et avenue Mary GARDEN à Peille

Le Maire de Peille

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et L.2213-1
Vu le Code de la route et notamment son article R 130-10/I-4,
Vu le code pénal et notamment les articles 131-13 et R 610-5,
Vu « les rencontres de pétanque » le mercredi 02 août 2023, le jeu de boules de Lascaris ainsi que « l'avenue Mary Garden » seront exclusivement réservés à l'organisation de la manifestation, du mercredi 02 août 2023 à 07h00 au jeudi 16 août 2023 à 12h00,
Vu les lieux,

AUTORISE

Article 1er : du mercredi 02 août 2023 à 07h00 au jeudi 16 août 2023 à 12h00, le jeu de boules de Lascaris ainsi que « l'avenue Mary Garden » seront exclusivement réservés à l'organisation de la manifestation « les rencontres de pétanque »,

Article 2 : La personne sur place doit être en possession de la présente autorisation et la présenter en cas de réquisition.

Article 5: Ampliation de la présente autorisation sera notifiée,

- à la Gendarmerie de L'Escarène

Fait à Peille le 25/07/2023

Le Maire,
Cyril PIAZZA

MAIRIE DE PEILLE 06
REPUBLIQUE FRANCAISE
Vie Locale

Le Maire :
- informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28 novembre 1983 concernant les relations entre l'Administration et les usagers, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nice (18 Avenue des Fleurs, CS 61039 , 06050 NICE CEDEX 1) dans un délai de deux mois à partir de sa publication ou notification.